

## PROTOCOLE DE REOUVERTURE DU CLUB DE PETANQUE LES COLS VERTS

Le premier Ministre a annoncé, le 28 mai 2020, le phase 2 du plan de sortie du confinement, y inclus les conditions. A la suite de ces directives, le Ministère des Sports a précisé les mesures qui s'appliquent au monde sportif.

La F.F.P.J.P a ainsi élaboré un plan de reprise de la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal au sein de ses clubs affiliés, dans des conditions optimales de sécurité, grâce à la qualité des échanges avec le Ministère des Sports.

La reprise ne concerne que les entrainements, toute compétition est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Dans ce cadre et afin de reprendre progressivement ses activités en toute sécurité, le Club de Pétanque les Cols Verts propose le protocole suivant :

## **MODALITES:**

## Accueil dans le club :

- → Jours et horaires d'ouverture des terrains : Du lundi au samedi de 14h30 à 19h00
- → Ouvert aux licenciés et membres.
- → Un cahier d'émargement sera mis en place et tenu à jour afin de répondre à toutes demandes des autorités sanitaires.
- → 2 bénévoles seront présents afin de gérer la bonne marche des installations.
- → Du gel hydroalcoolique sera à la disposition des adhérents du club.
- → L'accès au club house sera soumis aux contraintes des bars, les boissons seront servies à l'extérieur, seuls les 2 bénévoles pourront y accéder.
- → L'accès aux toilettes publiques extérieures est libre.
- → Les règles habituelles de distanciation sociale seront respectées (minimum 1 m) en toutes circonstances et pour tous les publics.
- → Les règles sanitaires seront affichées au Club de manière concise.
- → Chaque adhérent devra, en responsabilité, respecter ces règles.

## Les jeux et pratique :

→ La pratique collective sera possible en doublettes ou triplettes avec le respect des règles de positionnements/distanciations et de déplacement sur les 10 zones prévus à cet effet (une zone = une doublette et une triplette ou deux doublettes).

- → Pour faire respecter la distanciation physique, une signalétique, par panneau d'interdiction, sera positionnée sur les bancs et les terrains libres de part et d'autre du terrain de jeu prévu. Positionnement de l'adversaire dans les terrains libres adjacents.
- → Chaque joueur aura son propre matériel de pratique et sera le seul à le manipuler.
- → Les joueurs ramasseront leurs boules et cochonnet en alternance et en respectant la distanciation sociale (1 m minimum).
- → Pour les personnes à risque, le masque sera souhaitable.







Le club de pétanque les Cols Verts.